



PFBC
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mot circonstancié

du

*Dr. Aurélie Flore Koumba Pambo,
Co-Facilitatrice du Partenariat pour les Forêts
du Bassin du Congo*

Cérémonie d'ouverture
de l'Atelier sous-régional sur la clarification
des rôles des acteurs institutionnels intervenant
dans le secteur Forêt - Environnement
en Afrique centrale

Monsieur le Ministre, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d’Afrique centrale, en abrégé COMIFAC,

Monsieur le Représentant de la Commission Economique des Etats de l’Afrique centrale,

Monsieur le Représentant de la Commission Economique et Monétaire d’Afrique centrale,

Monsieur le Secrétaire Permanent de l’Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Monsieur le Président du Forum de la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d’Afrique centrale,

Mesdames et Messieurs, distingués participants, en vos rangs, grades et qualités respectifs,

1. A l’entame de mon propos, m’exprimant au nom de la Co-Facilitation des Républiques Française et Gabonaise du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour la période 2023 à 2025, je tiens à remercier les organisateurs pour l’invitation qui nous a été adressée à prendre part au présent atelier sous-régional qui porte sur la clarification des rôles des acteurs institutionnels intervenant dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale.

2. Je saisis aussi cette opportunité pour traduire notre reconnaissance aux autorités camerounaises pour avoir accepté l’organisation de cet atelier et celles de la ville de Douala pour l’accueil chaleureux qui nous est réservé.

Mesdames et Messieurs,

- 3.** L'importance des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale pour le développement socio-économique des populations de la sous-région et pour la régulation du climat mondial pour l'Humanité a conduit à l'émergence de plusieurs institutions et initiatives œuvrant dans la conservation et la gestion durable desdits écosystèmes, tel que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, PFBC en abrégé.
- 4.** Il convient de rappeler que le PFBC, pour soutenir la COMIFAC dans l'atteinte de sa mission, a été institué en Septembre 2002, à Johannesburg en Afrique du Sud lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable, pour répondre à l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 54/214 du 1^{er} février 2000, qui demandait à la communauté internationale d'apporter un appui matériel et financier aux pays du Bassin du Congo, afin d'encourager leurs efforts pour assurer la gestion durable de leurs forêts.
- 5.** C'est dans cette optique que, lors de la première réunion du PFBC à Paris en France en janvier 2003, il a été convenu d'aligner le soutien au processus COMIFAC qui découle de la Déclaration de Yaoundé sur la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, adoptée par les Chefs d'Etat en mars 1999.
- 6.** En matière de gouvernance, le PFBC comprend une Assemblée générale dénommée Réunion des Parties, un Comité Directeur et une facilitation, qui est l'organe de planification et d'opérationnalisation. A ce jour, le PFBC, plateforme sous-régionale intersectorielle de dialogue, compte 132 membres répartis dans 7 collèges.

Mesdames et Messieurs,

7. La multiplication des différents acteurs, outre la complémentarité, peut être source de confusions ou de chevauchements dans leurs mandats et missions respectifs. D'où l'intérêt crucial de la tenue de l'atelier qui nous réunit durant trois jours.
8. Il nous revient donc, en toute objectivité et sans sentimentalisme écologique, d'examiner les mandats et missions des différentes institutions intervenant dans le secteur Forêt-Environnement en Afrique centrale. Cette analyse devrait aboutir à des propositions qui permettraient d'amorcer des réformes institutionnelles, en vue de minimiser les éventuels chevauchements, tensions, contradictions et oppositions, d'une part et de renforcer la synergie entre les institutions, d'autre part.
9. Le PFBC est donc disposé à contribuer à cette analyse, car l'une des résolutions du 2^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC, tenu en février 2005 à Brazzaville au Congo, demandait à la communauté sous-régionale d'assainir et de redynamiser les institutions sous-régionales partenaires pour plus de cohérence et d'efficacité dans l'accomplissement de leurs missions, et de développer des synergies avec les organismes sous-régionaux d'intégration ainsi qu'avec les initiatives internationales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.